



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 15/05/2025

Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 09/05/2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15 dont 3 pouvoirs

Le quorum de 8 élus est atteint

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjointes au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, M. Benoît COUTEAU, M. Sébastien BESSON, Mme Gwladys BRANGER

Absentes excusées : M. Pascal BOUTON qui donne pouvoir à Mme Linda GABORIAU
M. Richard LOPEZ qui donne pouvoir à M. Stéphane ENTÈME
Mme Servane CHESNEAU qui donne pouvoir à M. Rodolphe BORRÉ

Secrétaire de séance : Mme Hélène QUÉMÉRÉ

2025-05-15-002 – Dénomination de la voie d'accès au gîte – Allée Saint-Jacques de Compostelle

Vu les articles L. 2121-30, L. 2121-1, L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant que l'association des amis du chemin de Compostelle est favorable à ce que la voie d'accès au gîte soit nommée : Allée Saint-Jacques de Compostelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **NOMME** la voie d'accès au gîte Allée Saint-Jacques de Compostelle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Mme Hélène QUÉMÉRÉ

Le Maire
Stéphane ENTÈME

